

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45  
Présents : 31  
Pouvoirs : 10  
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 07/04/2022

Le 14 avril 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND,

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Fabien BIHLER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH), Frédéric VALLOS (Pouvoir Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir Marcel BABAD).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMONT.

**OBJET : TOURISME – Convention de groupement de commande – Etudes boucles loisirs et connexion Voie Bleue/ViaRhôna**

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

M. Richard PACCAUD, Vice-président en charge du tourisme, informe le Conseil communautaire que les Communauté de communes Val de Saône Centre, de la Dombes, de la Côtière et de Miribel Plateau et de la Plaine de l'Ain souhaitent travailler collectivement sur la réalisation de boucles loisirs – vélos et sur la réalisation d'une connexion entre la Voie Bleue et la ViaRhôna par la Dombes.

Les boucles loisirs s'inscrivent dans le cadre du schéma vélo du Département de l'Ain et en complément des itinéraires l'Ain à vélo. Le projet d'itinéraire structurant permettant une connexion Voie Bleue / Via Rhôna vise à créer une variante de la Voie Bleue en irrigant les territoires Dombes et côtières par une connexion à la ViaRhôna (Euro vélo très fréquentée).

Ces projets nécessitent au préalable la réalisation d'études permettant de définir les itinéraires et le jalonnement de façon précise ainsi que les jonctions entre les Communautés de communes.

Conscients des enjeux liés à la maîtrise des dépenses publiques, à la cohérence de l'action publique sur une échelle territoriale plus large que celle de chaque intercommunalité et à la rationalisation de la commande publique, les six Intercommunalités ont décidé de mutualiser la réalisation de ces études dans le cadre d'une convention de groupement de commandes.

Les membres du groupement de commande sont les suivants :

- Communauté de communes Dombes Saône Vallée,
- Communauté de communes Val de Saône centre,
- Communauté de commune de la Dombes,
- Communauté de communes de la Côtière,
- Communauté de communes Miribel et Plateau,
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le Coordonnateur de ce groupement de commande sera la Communauté de communes de la Dombes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude ainsi que la recherche des subventions (Département de l'Ain et Leader notamment).

Cette convention définit les missions du Coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement (passation des marchés, répartition financière, modalités de financement ...).

Les deux études sont estimées à 100 000 € HT (120 000 € TTC) et la répartition financière se fera au nombre d'habitants et sur les années 2022 et 2023. Des subventions sont possibles auprès du Département de l'Ain et du programme Leader. Les quote-part de subventions perçues par le Coordonnateur seront ensuite reversées aux différentes communautés de communes.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 31/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commande permettant la réalisation de deux études : boucles loisirs vélo et connexion Voie Bleue – ViaRhôna à vélo ;
- ✓ **D'ADOPTER** le projet de convention de groupement de commande tel que figurant en annexe à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant, notamment les éventuels avenants ;
- ✓ **DE DESIGNER** au sein du Conseil communautaire M. Richard PACCAUD, qui représentera la Communauté de communes Dombes Saône Vallée dans le groupement de commande ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à émettre les mandats de paiement auprès du Coordonnateur (Communauté de communes de la Dombes) selon la répartition financière prévue dans la convention de groupement de commande jointe en annexe ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits, en dépenses et recettes, aux BP 2022 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220414-2022C84-AC  
Affichage le :

19 AVR. 2022

19 AVR. 2022

A Trévoux, le 14/04/2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

